

RAPPORT DE GESTION DE TOP PICKING

1^{er} semestre 2020

Commentaire sur les performances :

Au 26 juin 2020, l'actif total du FCP TOP PICKING s'élevait à 18 585 918,10 €uros soit une valeur de 1 521,06 €uros pour chacune des 12 219 parts.

Sur le premier semestre 2020, le FCP affiche une baisse de 14,73%, le CAC 40 hors dividendes présente une baisse de 17,87% et le CAC 40 dividendes nets réinvestis de 17,08%.

Le fonds TOP PICKING qui était auparavant géré par Jean-Pierre LEVEILLE a été transformé en fonds nourricier du fonds maître LLM ACTIONS France, compartiment de la SICAV LLM gérée par LLM & Associés.

Le fonds TOP PICKING étant désormais un fonds nourricier du fonds maître LLM ACTIONS FRANCE, la stratégie d'investissement mise en œuvre par le fonds nourricier a été conforme à l'objectif du fonds : avoir comme unique investissement le fonds maître.

Commentaire sur la gestion :

Source : LLM & Associés

Présentée comme sans gravité apparente fin 2019, l'épidémie de *coronavirus* s'est très rapidement transformée en pandémie et a provoqué une panique générale sur tous les fronts. Les marchés boursiers ont enregistré une chute phénoménale en un temps très court (près de 40% de baisse en moins de trois semaines). Le temps de réaliser le choc, les places boursières ont enclenché une reprise toute aussi impressionnante pour effacer en quelques semaines les 2/3 de la baisse initiale.

Même s'il est probable que la recherche scientifique avance rapidement dans la découverte d'un vaccin efficace, les investisseurs ont été particulièrement porté par une politique de création de monnaie quasi sans limite en quantité et en durée. Dans un environnement de taux négatifs et malgré une forte baisse attendue des résultats des sociétés pour les 12 prochains mois, les actions ont bénéficié d'un engouement sans réserve.

Mais si l'on analyse la performance du marché plus en détail, on notera une forte distorsion de performances selon les secteurs. Les activités liées à la digitalisation de l'Économie, la santé et les biens de consommation ont été portés par la résilience de leur modèle. À contrario, les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, du tourisme, des transports et des loisirs semblent particulièrement touchés par la difficulté de réamorcer les échanges physiques et transfrontaliers.

Enfin, force est de constater que ce choc aura pour conséquence de favoriser une nouvelle fois l'accroissement de l'emprise des leaders : ces derniers attireront et concentreront plus encore les capitaux financiers et les moyens humains. C'est dans cette perspective que nous poursuivons sans relâche notre travail d'identification et de sélection de nos « *champions* » d'aujourd'hui et plus encore de demain.

Au cours de la période, le portefeuille a enregistré des contre-performances (supérieures à -20%) sur les titres suivants :

- BURELLE :	-34,72%,
- AUREA :	-33,82%,
- DASSAULT AVIATION :	-31,20%,
- ADL PARTNER :	-30,07%,
- BIG BEN :	-29,68%,
- TOTAL :	-28,57%,
- TF1 :	-28,38% (*),

-	SFPI :	-24,49%,
-	BOUYGUES :	-23,44%,
-	SAMSE :	-23,08%,
-	ORANGE :	-20,81%,
-	LECTRA :	-20,36%.

Parmi les satisfactions de ce 1^{er} semestre, on relèvera :

-	PHARMAGEST :	+24,26%,
-	DASSAULT SYSTEMES :	+20,05% (*),
-	ESSILORLUXOTTICA :	+14,65% (*),
-	WITBE :	+11,03%,
-	HERMES :	+10,75%,
-	VIVENDI :	+9,84% (*),
-	L'OREAL :	+7,99%,
-	IGE+XAO :	+3,14% (*).

Les performances mentionnées ci-dessus correspondent aux performances du titre en bourse (hors dividendes éventuels) et peuvent différer de leur contribution effective à la performance du compartiment en fonction des opérations du gérant pendant la période.

(*) performance depuis notre achat durant le 1^{er} semestre (nouvel investissement).

Politique d'exercice des droits de vote :

Conformément à notre règlement de déontologie ainsi qu'au règlement général de l'AMF (art. 314-100), le FCP TOP PICKING suit les recommandations sur le gouvernement d'entreprise telles qu'elles nous sont notifiées (via leur circulaire) par le programme de veille mis en place par notre association professionnelle, l'AFG-ASFFI. En conséquence, le FCP émet un vote défavorable (par correspondance) à chaque résolution contraire au gouvernement d'entreprise.

Conformément à la politique de vote de la société de gestion PATRIVAL, et compte tenu des critères de vote qui y sont présentés, le FCP TOP PICKING, n'a pas voté contre durant ce semestre.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties :

Un tableau de cotation établi par les gérants de portefeuilles classe les différents intermédiaires selon plusieurs critères parmi lesquels :

- Qualité de la recherche,
- Qualité de l'exécution,
- Disponibilité,
- Qualité du back office,
- Prix,
- Qualité des conseils.

Chaque semestre, il est organisé une consultation des gérants de portefeuilles qui évaluent ces différents critères en attribuant une note (Très mauvais, Mauvais, Normal, Bon, Très bon) afin d'actualiser cette grille qui conditionne le choix des intermédiaires.

Les modifications qui sont apportées ainsi que les changements d'intermédiaires qui en résultent sont portés à la connaissance du contrôleur interne.

Financement de la recherche – Directive MIFID II :

La société PATRIVAL SA a décidé de financer la recherche financière sur ses fonds propres et de ne pas la faire financer ni par les fonds ni par les comptes gérés sous mandat.

Niveau l'indicateur de risque :

L'indicateur synthétique de risque et de rendement se situe à un niveau de 5. Pour mémoire, le niveau 1 correspond au niveau de risque le plus faible et le niveau 7 au niveau de risque le plus élevé, étant précisé que la catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Méthode de calcul du risque global :

Le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Politique de couverture mise en œuvre durant l'exercice :

En 2020, le fonds n'a pas fait l'objet d'une politique de couverture incluant l'utilisation de produits dérivés.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Rappel des principaux risques du fonds :

Le FCP n'offre pas de garantie ou de protection.

- Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

- Risque actions :

L'OPCVM est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- Risque lié à la détention de petites valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer de fortes variations de la valeur liquidative.

Rémunération de la société de gestion et politique de rémunération :

Les rémunérations de la société de gestion pour la gestion du FCP comportent des frais de gestion fixes (1,35% TTC par an de l'actif net ; soit 1,35% TTC pour l'année 2019), une commission de surperformance (10% TTC de la surperformance au-delà du seuil de 10%, soit 0,33% TTC pour l'année 2019).

Les modalités de calculs de ces frais sont présentées dans le prospectus.

La politique de rémunération de Patrival vise à encadrer les rémunérations de certains collaborateurs :

- les preneurs de risques (gérant),
- les personnes impliquées dans la relation commerciale et qui pourraient de part une situation de conflit d'intérêts être amenées à agir d'une manière contraire à l'intérêt du client.

Il est à souligner que les rémunérations des gérants de Patrival, ne sont pas basés sur les performances des fonds, leur système de rémunération est fixe, aucun bonus, ni octroi de part de fonds relatif aux performances. Les éventuelles primes discrétionnaires versées à l'équipe de gestion ne prennent ainsi pas en compte la performance financière mais la fidélisation de la clientèle sur la durée et la progression globale des encours sous gestion.

Les gérants financiers sont tous actionnaires de Patrival, par conséquent ils perçoivent des dividendes en proportion de leur participation dans le capital de la société.

Le comité de rémunération de Patrival se compose des trois mandataires sociaux de la société. Il se réunit au moins une fois par an et examine la mise en œuvre de la politique de rémunération et sa conformité avec les textes réglementaires.

Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Durant l'année 2019, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par PATRIVAL SA à l'ensemble de son personnel (13 personnes) s'est élevé à 827 319 euros bruts. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées sur l'exercice : 723 787 euros bruts.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées sur l'exercice : 103 532 euros bruts, conformément à la politique de rémunération, les rémunérations variables ne prennent pas en compte les performances des fonds et portefeuilles gérés.

Le montant total des rémunérations brutes versées en 2019 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

- Preneurs de risque : 574 364 euros
- Non-preneurs de risque : 252 955 euros

Modalité de prise en compte des critères ESG :

Le FCP ne prend pas en compte les critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement.

Gestion des risques liés aux activités :

Conformément aux dispositions de l'Article 9 de la directive AIFM et articles 12 à 15 du Règlement européen du 19 décembre 2012, pour couvrir ses risques éventuels en matière de responsabilité professionnelle auxquels est exposé la société de Gestion Patrival dans le cadre ses activités, la Société dispose :

- d'une part, de fonds propres ad hoc pour couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité pour négligence professionnelle,
- d'autre part, d'une assurance responsabilité civile dans la limite de 2 000 000 d'euros avec une franchise de 50 000 euros. Sur les trois dernières années, Patrival n'a versé aucune indemnisation à des clients au titre d'une perte ou d'un dommage causé par une personne agissant sous la responsabilité de la Société.

Avertissement sur les performances :

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le DICI (Document d'Information Clés pour l'Investisseur) et le prospectus du fonds TOP PICKING sont à votre disposition au siège social de la société et sur le site internet de Patrival (www.patrival.fr).

Pour PATRIVAL SA
Stéphanie DESMET
Gérante